

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M., ANDREANI N., SECONDI P., TOMASINI L., NICOLAI M., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ACKER-CESARI V., CHAMBE A.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 11

Date de convocation : 29/12/2023

Date d'affichage: 29/12/2023

Objet : Réfection du réseau AEP du village – Travaux de fiabilisation du réseau d'eau potable : plan de financement définitif.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 26/05/2023 et du 17/11/2023 adoptant les travaux AEP du village et son plan de financement.

Il informe l'assemblée que le projet a été revu à la baisse. Les travaux prévus en 2026 dans le calendrier prévisionnel de l'opération ne sont pas retenus par l'Agence de l'Eau, l'échéance étant trop lointaine, seuls les travaux faisant l'objet d'un commencement en 2024 peuvent être financés.

Il dépose sur le bureau le nouvel avant-projet sommaire révisé des travaux à réaliser sur le réseau d'alimentation en eau potable du village selon les directives du schéma directeur réactualisé en 2018 et détaillés comme suit :

- 1- Réseau d'adduction** :516 000,00 €HT
Renouveler le réseau d'adduction : conduite (PVC 125), équipements type vidange/ventouses/poteaux incendies à réutiliser ou remplacer en fonction de leur état.
- 2 – Ouvrages de stockage** :68 500,00 €HT
Réservoir de Pianellu : Mettre à neuf la tuyauterie, la crépine de distribution et les 4 vannes, y compris reprise des 4 traversées de paroi par carotage. Reprendre la maçonnerie intérieure et extérieure. Changer la porte d'accès. Reprendre l'étanchéité du réservoir.
Réservoir de Stichicciu : Mettre à neuf la tuyauterie, créer un by-pass assorti à un réducteur de pression entre la conduite d'alimentation et la conduite de distribution, mettre en place un robinet à flotteur sur la conduite d'alimentation, créer une chambre des vannes, reprendre l'étanchéité
- 3 – Réseau de distribution** :68 000,00 €HT
Remplacer les branchements individuels des hameaux de Tribbiu et Arinella, remplacer la conduite entre le réservoir de Stichicciu et le hameau de Punta, remplacer la conduite de distribution du hameau de Punta.
- 4 – Mise en place des compteurs abonnés** :40 000,00 € HT
Mettre en place des compteurs abonnés y compris sur les hameaux du pièmont.
- 5 – Protection incendies** :24 000,00 €HT
Fournir et mettre en place des poteaux incendie supplémentaires dans les hameaux en aval du village.

Sous-total HT.....
Maîtrise d'oeuvre HT.....
Divers et imprévus HT.....
Soit un total HT de.....



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05/01/2024

Objet : Réfection du réseau AEP du village – Travaux de fiabilisation du réseau d'eau potable : plan de financement définitif. (SUITE)

Le plan de financement pourrait être le suivant :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC.....	952 945.00 € TTC	
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION HT.....	859 800.00 € HT	
dont DFCI 24 000.00 € HT		
dont compteurs individuels 40 000.00 € HT		
MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE (CDC).....	859 800.00 € HT	
MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE (AERMC).....	795 800.00 € HT	
MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE COMITE MASSIF.....	51 200,00 € HT	
SUBVENTIONS*.....	759 740.00 € HT	
PARTICIPATION DE LA COMMUNE		
PART COMMUNALE	100 060.00 € HT	
TOTAL TVA (10% et 20%)		93 145,00 € TVA
TOTAL COMMUNE		193 205.00 € TTC

* Subventions calculées à titre indicatif :

- CDC : 20% sur la totalité
- Comité Massif : 60% sur le résiduel des compteurs individuels et DFCI
- AERMC : 70% hors compteurs individuels et DFCI

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et arpès en avoir délibéré décide :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'eau potable au village de Solaro, ré-évalué à 859 800,00 € HT ;
- de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, de la Collectivité de Corse et le Comité Massif pour la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à Solaro le 05/01/2024.

Le Maire

Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-212002836-20240105-2024_02-DE